

L'OEB lève partiellement l'interdiction pour les représentants du personnel d'envoyer des courriers électroniques

L'Office européen des brevets a partiellement levé l'interdiction pour les représentants du personnel d'envoyer des courriers électroniques en masse au personnel de l'OEB.

Sous le précédent Président de l'OEB, Benoît Battistelli, un [système de blocage](#) avait été mis en place pour bloquer tous les courriers électroniques de masse adressés au personnel par des représentants du personnel, y compris le Comité central du personnel, les comités du personnel locaux et l'Union syndicale de l'OEB (USOEB).

Dans un communiqué au personnel du 5 novembre, M. Campinos a annoncé que les représentants du personnel pourraient désormais envoyer des courriers électroniques de masse dans « certains buts ».

Il explique : « Dans le cadre de nos discussions régulières, des représentants du personnel ont demandé l'autorisation d'envoyer des courriers électroniques en masse à tout le personnel. »

« Actuellement, ils ont un large éventail de méthodes pour communiquer, telles que des pages de l'intranet dédiées, des flux RSS et des panneaux d'affichage, entre autres. Cependant, la possibilité d'envoyer des courriers électroniques en masse n'en fait pas partie, en raison de nos règles informatiques. »

M. Campinos affirme qu'une de ses priorités stratégiques est de « renforcer le dialogue » dans tout l'Office et que pour qu'il en soit vraiment ainsi, l'Office doit « reconnaître que les courriers électroniques sont nécessaires dans certaines situations, particulièrement si nous voulons aider les représentants du personnel à contacter le personnel afin de pouvoir le représenter efficacement ».

« Donner cette possibilité permettrait aussi de respecter la liberté d'expression et la liberté d'association et contribuerait « au bon fonctionnement des services en permettant à l'opinion du personnel de s'exprimer », pour citer notre statut des fonctionnaires. »

Le Comité central du personnel et chaque comité local du personnel seront désormais autorisés à envoyer des invitations à leurs réunions par courrier électronique de masse. Cependant, l'USOEB, le plus grand syndicat du personnel de l'Office, qui revendique environ 50 pour cent d'adhérents parmi le personnel de chaque bureau de l'OEB, n'est pas mentionné dans le courrier électronique de M. Campinos.

La mesure sera mise en œuvre à titre expérimental pendant un an.

M. Campinos observe que ce n'est « pas une mesure entièrement nouvelle ... Certains de mes prédécesseurs avaient autorisé les représentants du personnel à envoyer des courriers électroniques en masse ».

« Cependant, cette possibilité avait été retirée à la suite de ce qui a été alors considéré comme une utilisation inappropriée, par le volume et le contenu offensant des envois. »

« Nous devons reconnaître que si les représentants jouissent d'une grande liberté d'expression et de critique, les communications doivent respecter les principes fondamentaux, tels que le respect des données à caractère personnel, les droits et la vie privée des personnes, et s'abstenir d'utiliser un langage qui pourrait être jugé insultant, offensant ou humiliant à l'égard d'un tiers. »

« Pour certains d'entre vous, comme pour moi, recevoir des courriers électroniques de masse peut sembler intrusif et n'est peut-être pas le moyen le plus approprié pour communiquer en interne avec nos collègues. Cependant, à ce stade, la possibilité d'envoyer des invitations par courrier électronique apparaît comme un moyen efficace pour les représentants du personnel de vous inviter à en savoir plus sur leurs activités et à suivre les progrès du dialogue social, des objectifs que je soutiens totalement. »

Selon des sources internes à l'USOEB, sous tous les présidents antérieurs de l'OEB, le Comité central du personnel, les comités locaux du personnel et l'USOEB pouvaient tous envoyer des messages sans restriction.

Les sources affirment qu'il ne faisait pas partie de la culture des représentants du personnel d'abuser de cette possibilité pour envoyer trop de messages ou des contenus trop agressifs.

Les sources expliquent que dès lors que l'USOEB a été en mesure d'émettre « des critiques raisonnées et étayées de ses méfaits, M. Battistelli a décidé d'appliquer une interdiction à l'échelle de l'Office de tous les courriers électroniques envoyés par les représentants du personnel ».

Les sources ajoutent que M. Campinos voudrait « donner au personnel et au public l'impression qu'il rétablit les canaux de communication qui avaient été censurés, alors que ce n'est pas le cas en réalité ».

« Les courriers électroniques de masse sont limités à deux convocations aux assemblées générales par an et ils ne sont pas autorisés pour d'autres sujets quotidiens, qui sont précisément ceux qui préoccupent grandement l'ensemble du personnel en raison de ses effets concrets. »